Date de mise en ligne : le 01 octobre 2026

DÉPARTEMENT DES YVELINES
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026 -

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre septembre à dix-sept heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Anne-Laure de BROSSES.

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 13

Étaient présents :

Madame Anne-Laure de BROSSES
Madame Anne-Marie CHOLLET
Madame Karine de MATOS
Madame Denise JOURDRIN
Madame Thérèse MORAINE
Monsieur Jacques LELUBRE
Monsieur Thierry SOUCHET
Madame Helga RHO
Madame Marie-Josèphe MARIE
Madame Danièle RUFF
Madame Martine LABRE
Madame Véronique LE MASNE

N° 2026-18 :

Approbation du
Rapport d'Activités 2025 du C.C.A.S.

Membres absents avec pouvoir :
Madame Amélie MALETRAS
(pouvoir à Madame Anne-Marie CHOLLET)

Membres absents sans pouvoir :
Monsieur Pierrick FOURNIER
Monsieur Nicolas PÈRE
Monsieur Philippe CLOUS
Monsieur Elhadji DIALLO

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260924-2026-18-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PECQ
DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° : 2026-18

Objet : Approbation du Rapport d'Activités 2025 du C.C.A.S.

Sous la présidence de Madame de BROSSES, Présidente du C.C.A.S. :

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, approuvent le Rapport d'Activités 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré
Pour extrait conforme
La Présidente du C.C.A.S.

Anne-Laure de BROSSES
Maire

Publié le :

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-267801397-20260924-2026-18-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026